

CONDITIONS DE VENTE A&M

AUDAP & MIRABAUD, ci-après dénommée A&M, est une Société de Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité A&M agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre A&M et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux mentionnés au procès verbal de vente.

La vente sera faite au comptant et conduite en euros. Les acquéreurs paieront en sus des enchères des frais de 21 % HT + TVA soit 22,155 % TTC pour les livres et 25,116 % TTC pour les autres catégories.

BIENS PRÉSENTÉS À LA VENTE / GARANTIES

Les attributions faites dans les catalogues de vente ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue pourra être modifié. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les indications données par A&M sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration ou d'un accident dans le catalogue, ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé étant précisé que les restaurations d'usage et retoilages sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation. La mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les dimensions sont données à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti. Les reproductions aux catalogues des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal. Une indication en euros du prix de vente estimé, figure à la suite de chaque lot, ou sur une suite annexée. Le prix d'adjudication résultant des enchères peut varier, bien sûr, en plus ou en moins de cette estimation.

ENCHÈRES

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre son nom et adresse. Le paiement a lieu au comptant. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le commissaire-priseur pourra immédiatement reprendre et poursuivre les enchères. Tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente pourra remplir le formulaire d'ordre d'achat inclus dans ce catalogue. A&M agira alors pour son compte selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat. A&M portera alors les enchères pour le compte du donneur d'ordre, ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué sur l'ordre d'achat, et s'engage à respecter la confidentialité et l'intérêt du donneur d'ordre. Le formulaire d'ordre d'achat ou d'enchères par téléphone doit être reçu au plus tard la veille de la vente accompagné des références bancaires et d'une copie d'une pièce d'identité. Les enchères par téléphone sont une facilité pouvant être accordée sur demande. A&M ne pourra être tenu responsable en cas d'erreurs éventuelles, insuccès dû à une défaillance technique, ou non réponse lors de la tentative d'appel. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

PRÉEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur. La préemption doit être confirmée dans le délai de 15 jours. Dans le cas contraire, l'adjudication sera confirmée pour le compte de l'adjudicataire initial qui devra régler son achat sans délai. A&M ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

PAIEMENT

La vente étant conduite en euros, le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué en euros. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Le retrait des objets peut être différé jusqu'au complet règlement.

IMPORTATION / EXPORTATION / LIVRAISON INTRA-COMMUNAUTAIRE

Les lots précédés d'une * font l'objet d'une importation temporaire. Des frais additionnels de 5,5% seront perçus, sauf si l'acquéreur réexporte les biens hors de l'Union Européenne. Les acheteurs souhaitant exporter leurs achats devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront dans certains cas récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition qu'un justificatif de douane soit remis à A&M dans un délai de 3 mois et que A&M soit mentionné en qualité d'exportateur. Les acheteurs européens assujettis à la TVA peuvent récupérer la TVA sur les honoraires sur présentation des documents requis par les textes de loi. A&M se tient à la disposition des acquéreurs pour tout renseignement à ce sujet.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

Par carte bancaire en salle : VISA et MASTERCARD.

Par chèque bancaire certifié ou chèque en euros émanant d'un établissement bancaire de droit français, domicilié en France avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité. En cas de règlement par chèque, seul l'encaissement vaudra règlement.

Par virement bancaire et en euros.

Code Swift BNP PARB PARIS A CENTRALE FR

BIC BNPAFRPPAC

Numéro de compte international (IBAN) : FR76 3000 4008 2800 0116 9748 076

AUDAP MIRABAUD SARL

dépôt clients SVV art L321 6 CC

RIB

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB
-------------	-------------	------------------	---------

30004	00828	00011697480	76
-------	-------	-------------	----

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement émis d'une banque étrangère devront s'acquitter d'un débours supplémentaire de 20 euros.

En espèces (Décret du 15 juin 2010) :

Jusqu'à 3 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants français et pour les professionnels.

Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants personnes physiques étrangers justifiant de leur domicile fiscal hors de France.

DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. Après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement des frais complémentaires de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 €, ainsi que des intérêts de retard. A&M se réserve le droit de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère. A&M se réserve le droit de communiquer les coordonnées d'un adjudicataire défaillant à un organisme agréé par la CNIL tenant une liste de mauvais payeurs en adéquation avec les dispositions légales.

Folle enchère : à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 2 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. Ce dernier sera redevable outre les frais supplémentaires mentionnés ci-dessus de la différence entre le prix d'adjudication initiale et le prix nouveau si ce dernier est inférieur au prix initial, ainsi que les coûts générés par la nouvelle mise aux enchères.

RETRAIT DES ACHATS – ENVOIS

1. Les meubles, tableaux et objets adjugés qui n'auront pas été retirés par leurs acquéreurs le lendemain de la vente avant 10 heures en salle à Drouot Richelieu seront entreposés au 3^{ème} sous-sol de l'Hôtel Drouot : 6 bis, rue Rossini - 75009 PARIS. Tél. : 33 (0)1 48 00 20 56) où ils pourront être retirés aux horaires suivants : 8h-10h / 12h-13h / 15h-17h30 du lundi au vendredi et 8h-12h le samedi.

Tous les frais de stockage dus aux conditions tarifaires en vigueur devront être réglés au magasinage de l'Hôtel Drouot avant enlèvement des lots et sur présentation du bordereau acquitté.

2. **Il ne sera effectué aucun retour d'objet acheté chez A&M. Il ne sera effectué aucun envoi par A&M des lots achetés.** Si l'adjudicataire ne dispose pas de transporteur, toute demande d'envoi par la poste ou coursier devra être adressée, accompagnée du bordereau préalablement acquitté, directement à : PARIS ART TRANSFERT, 35 avenue Victor Hugo 75116 Paris, www.parisartstransfert.fr, blarouy@parisartstransfert.fr. Tél. : 06 42 19 75 72 qui prend en charge le transport, l'emballage et le suivi des envois, au tarif indicatif suivant (règlement à effectué directement à PARIS ART TRANSFERT):

Envoi France : 38€ pour les colis jusqu'à 4kg, et 48€ pour les colis de 5 à 30kg.

Envoi Europe : 62€ pour les colis jusqu'à 30kg.

Assurance transport : 23€/kg en standard, et pour les objets de valeurs 0.45%

A&M ne sera pas tenu responsable pour tout agissement de PARIS ART TRANSFERT.

3. Assurance : Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. A&M ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.

Les dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris.